



Séance plénière – 21 mai 2014

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Les indicateurs d'écart entre les femmes et les hommes en matière de retraite (récapitulatif)

Secrétariat général du COR



Rappel du contexte

- La réforme des retraites de 2014 renforce la mission du COR de **suivi régulier d'indicateurs statistiques**, dans le cadre notamment d'un **document annuel** (en juin)
⇒ *au premier semestre 2014* : contribution à la réflexion sur la construction d'indicateurs pour le suivi et pour le pilotage, en lien avec la thématique de la séance
- Ce qui dit la loi :
 - L'égalité entre les femmes et les hommes est mentionnée deux fois **parmi les objectifs et principes du système de retraite** (Article L111-2-1 du code de la sécurité sociale)
 - + **Loi du 20 janvier 2014** souligne la mission de suivi spécifique de cette thématique, à la fois **pour le COR et pour le comité de suivi des retraites**

Indicateurs de suivi des écarts entre les femmes et les hommes (en matière de retraite)

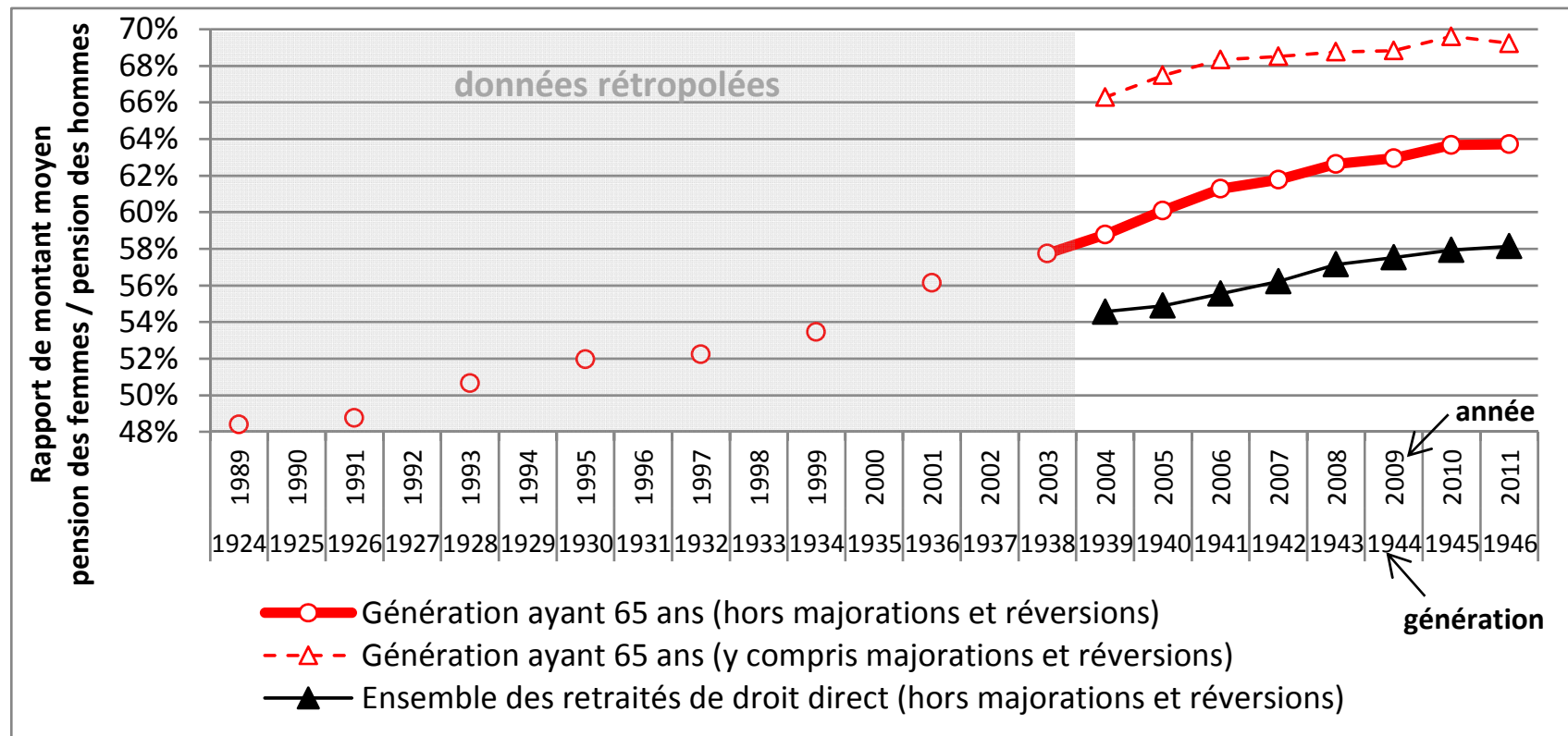
[document n°14]

- Les indicateurs étudiés au cours des séances du COR de janvier à mars 2014 (**montants de retraite, durée de retraite, etc.**) étaient, chaque fois que possible, calculés séparément pour les femmes et pour les hommes
⇒ **sont présentés ici sous la forme de ratios**
- Des **indicateurs complémentaires** (spécifiques à la thématique femmes/hommes) permettent d'affiner l'analyse, notamment en illustrant les différentes causes des écarts
- Pour 3 des 4 dimensions habituelles de l'équité : **montant de retraite, durée de retraite, durée de carrière**

Écarts de montant de retraite

[page 6]

Rapport entre le montant moyen de retraite des femmes et celui des hommes



Lecture : en 2011, le montant moyen de retraite (hors réversions et majorations) parmi l'ensemble des femmes retraitées de droit direct représentait 58 % du montant moyen de retraite parmi l'ensemble des hommes retraités.

Champ : retraités percevant un droit direct (résidant en France ou à l'étranger).

Écarts de montant de retraite

Autres indicateurs

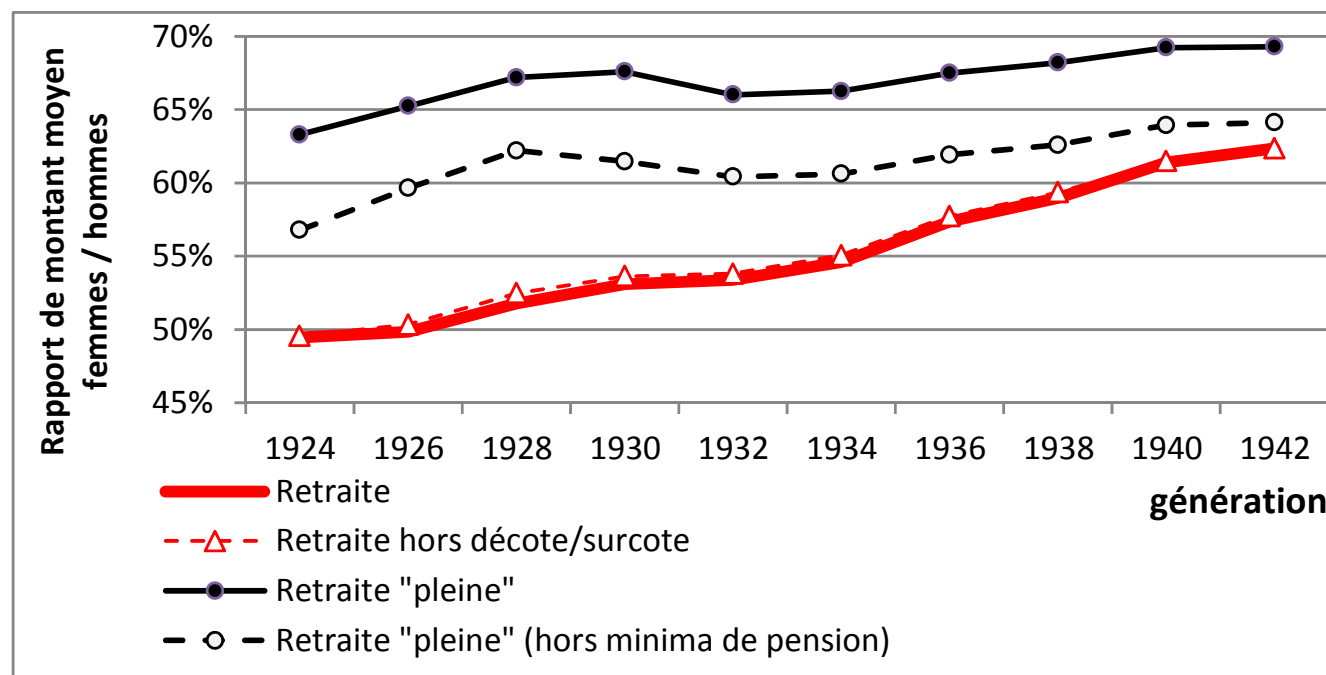
- Ventilation par sexe des indicateurs de **niveau de vie** (= revenu disponible du ménage / nb d'unités de consommation) et de **taux de pauvreté** des retraités
- Indicateurs complémentaires :
 - Écarts de taux de remplacement
 - Écarts de distribution des pensions
 - Écarts pour chacun des éléments de calcul de la pension
 - Impact des dispositifs de solidarité (et notamment des droits familiaux) dans les écarts de montant de retraite
[→ document n°11]

Écarts de montant de retraite

Indicateur complémentaire : éléments de calcul de la retraite

[page 9]

Rapport entre les montants moyens de retraite des femmes et des hommes pour divers éléments du montant de retraite



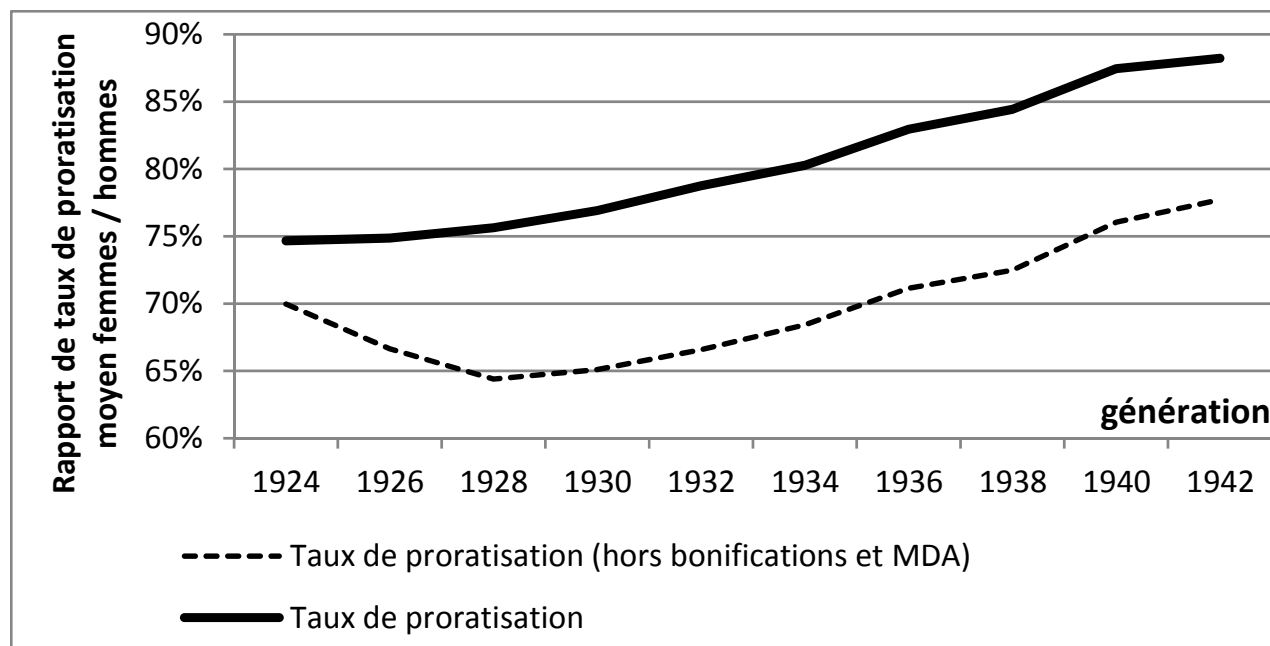
Champ : retraités de droit direct d'au moins un régime de base ou complémentaire français (pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans)

Écarts de durée de carrière

- **Cf. séance du COR de mars 2014 : plusieurs définitions possibles de la « durée de carrière » :**
 - (1) différence entre âges de « début » et de « fin » de carrière
 - (2) durée validée dans les régimes de retraite
 - (3) durée effective en emploi
 - etc.
- Définitions (2) et (3) semblent davantage pertinentes en ce qui concerne les écarts femmes/hommes
- **Indicateurs complémentaires : distinguer les sources d'écart selon qu'elles concernent des durées inférieures ou supérieures à la durée de référence pour une carrière complète**

Ecarts de durée de carrière [page 11]

Rapport entre les taux de proratisation « tous régimes » moyens des femmes et des hommes



Champ : retraités de droit direct d'au moins un régime de base ou complémentaire français (pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans)

Source : EIR 2008, DREES (calculs à partir de : Aubert P., « Les écarts de niveaux de pension de retraite entre générations », Document de travail (Série Etudes et Recherche) n°107–septembre 2011 ; graphique 38, page 71)

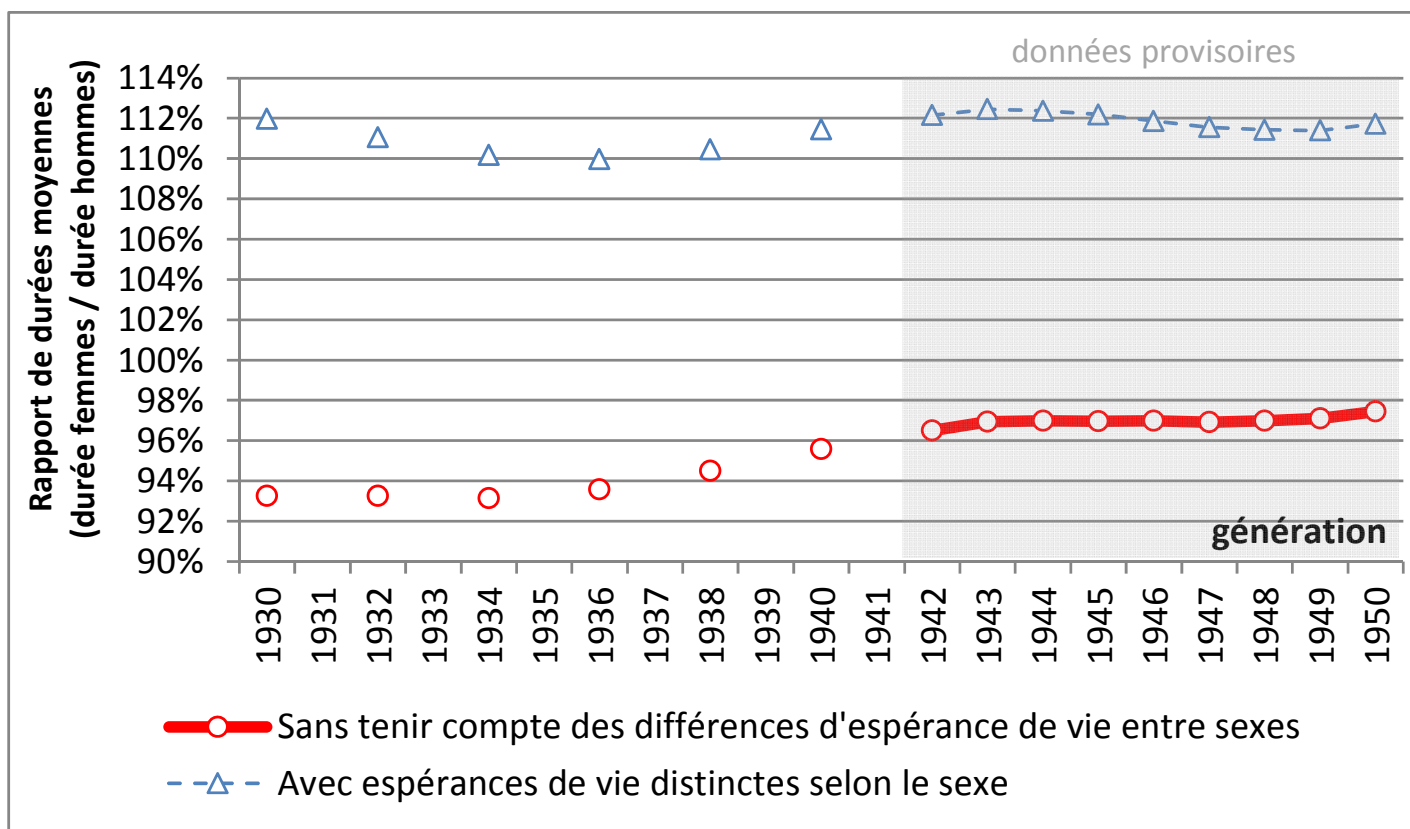
Ecart de durée de retraite

- Approche du COR (cf. **séance de mars 2014**) = deux indicateurs : durée de retraite exprimée 1) relativement à l'espérance de vie, et 2) relativement à la durée de carrière
→ Le rapport de durée femmes/hommes a vocation à être calculé pour les deux indicateurs
- Indicateurs complémentaires :
 - Écart d'âge de départ à la retraite (en distinguant les départs anticipés *vs.* à partir de l'âge minimal de droit commun)
 - Écart d'espérance de vie sans incapacité (en distinguant 50-64 ans et à partir de 65 ans)

Écarts de durée de retraite (relative à l'espérance de vie)

[page 13]

Rapport entre la durée moyenne de retraite des femmes et celle des hommes



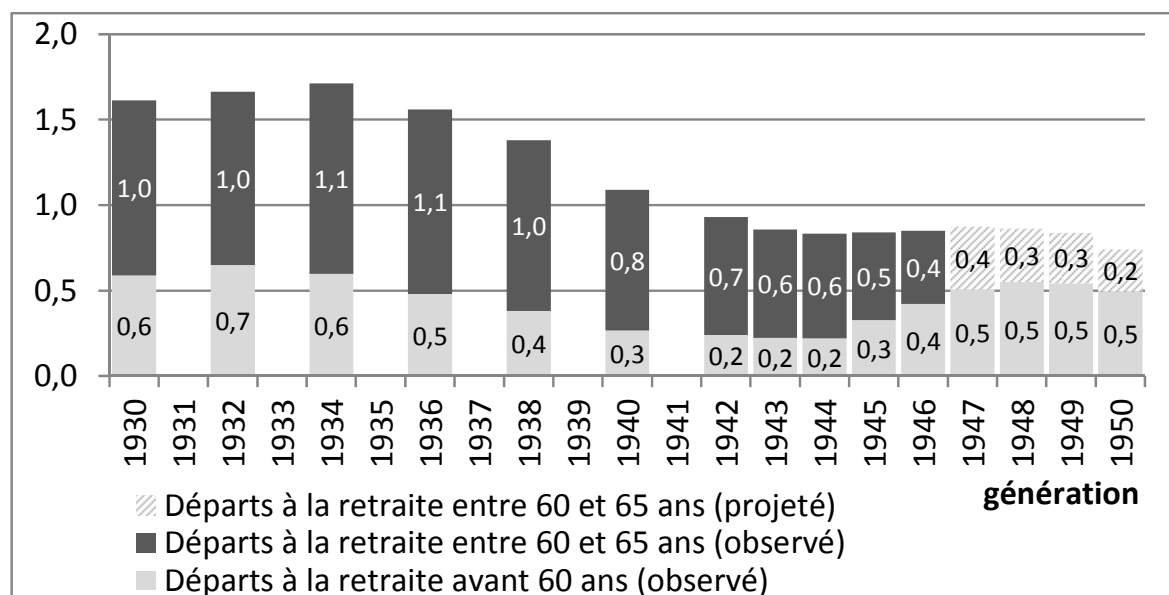
Source : modèle ANCETRE (DREES)

Écarts de durée de retraite

Indicateur complémentaire : écarts d'âge de départ

[page 15]

Contribution des départs avant et après l'âge minimal de droit commun (ici 60 ans) dans les écarts d'âge de départ à la retraite entre les femmes et les hommes



Lecture : parmi les retraités résidents en France nés en 1930, l'âge moyen de départ à la retraite des femmes est plus élevé de 1,6 an que celui des hommes, dont 1 an correspond aux départs à partir de l'âge minimal de droit commun (c'est-à-dire l'écart qui aurait été observé si toutes les personnes parties à la retraite avant 60 ans étaient en réalité parties à 60 ans) et 0,6 an s'expliquant par les différences de départs anticipés à la retraite.

Champ : retraités de droit direct, tous régimes confondus, résidents en France

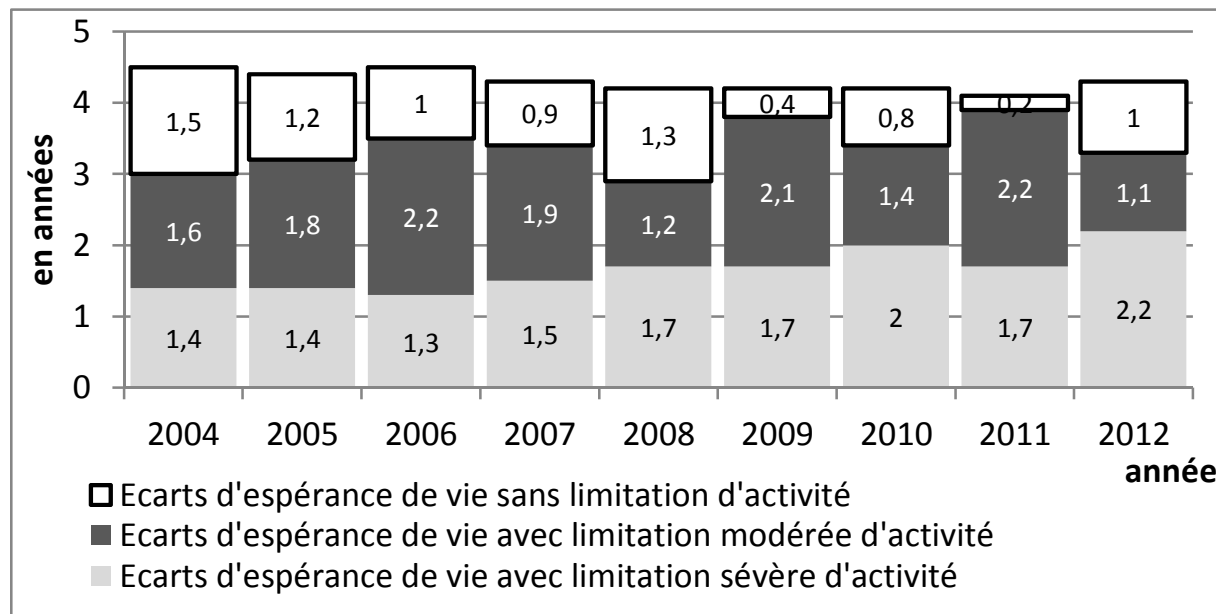
Source : modèle ANCETRE (DREES) ; calculs SGCOR

Écarts de durée de retraite

Indicateur complémentaire : écarts d'EVSI à 65 ans

[page 16]

Écarts entre les femmes et les hommes d'espérance de vie sans incapacité (EVSI) à 65 ans



Source : Action conjointe européenne EHLEIS (calculs à partir des données des enquêtes SRCV de l'INSEE)

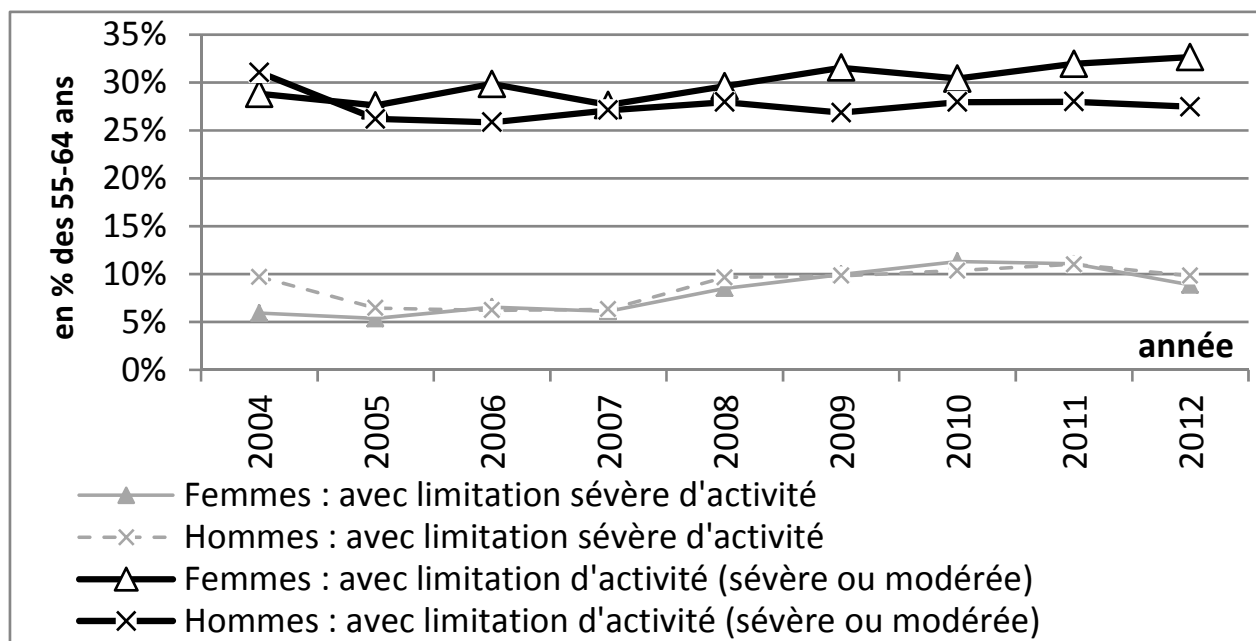
Note : voir documents n°11 et 11bis de la séance du COR du 26 mars 2014

Écarts de durée de retraite

Indicateur complémentaire : limitations d'activité entre 55 et 64 ans

[page 17]

Proportion de personnes de 55 à 64 ans ayant des limitations d'activité



Source : Action conjointe européenne EHLEIS ; calculs SGCOR

Note : la proportion parmi les 55-64 ans est une proportion « sous-jacente », qui neutralise les écarts de poids démographiques entre les 55-59 ans et les 60-64 ans



Séance plénière – 21 mai 2014

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Merci de votre attention



Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr